

COMPTE-RENDU

Le vendredi 18 décembre 2020 à 14h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Espace Senet, sous la présidence de Monsieur Cédric AOUN, Maire.

Présidence : Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Madame Françoise POIRRIER.

Etaient présents :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES,
Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN,
Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE,
Madame Alexandra PRADELLE, Monsieur Fabien TANTI,
Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Gilles GAILLARD,
Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fernando MENDES,
Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR,
Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Hakan KARACIGER (départ à 15h),
Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN,
Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ,
Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL,
Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Sophie KERIGNARD,
Madame Frédérique MAHER, Madame Anne LAPORTE,
Madame Melody SENAT, Monsieur Jonas MAURY.

Avaient donné pouvoir :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL a donné pouvoir à Madame Catherine EVANO,
Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Madame Christèle DIDIERJEAN,
Madame Line WENZEL a donné pouvoir à Madame Elisabete RAMOS DUARTE
LESSERTEUR,
Madame Souad BENDJEDDOU a donné pouvoir à Madame Elisabete RAMOS DUARTE
LESSERTEUR.
Monsieur Hassan AHSSAKOU a donné pouvoir à Monsieur Hakan KARACIGER (jusqu'à 15h).
Monsieur Hakan KARACIGER a donné pouvoir à Madame Valérie LENORMAND (à partir de
15h).

Était absent :

Monsieur Florent BEQUIGNON,

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1.FINANCES - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.
- 2.FINANCES - AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.
- 3.FINANCES – AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL DE TRIEL SUR SEINE EN 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – Délibération retirée de l'ordre du jour.
- 4.FINANCES – VERSEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES RECETTES DE LA FÊTE DU FLAN 2020.
- 5.RESSOURCES HUMAINES – POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).
- 6.RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PRÉVENTION.
- 7.URBANISME – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES RÉSERVOIRS ET DE L'ASSIETTE FONCIÈRE CORRESPONDANTE, SITUÉS RUE DES RÉSERVOIRS ET CHEMIN DES PICARDES, A LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE.
- 8.COMMERCE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OCTROI D'UNE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DÉTAIL.
- 9.INTERCOMMUNALITÉ – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY) POUR L'ANNÉE 2019.
- 10.URBANISME – CESSION A TITRE ONÉREUX DES BIENS IMMOBILIERS CADASTRÉS SECTION AN N°705 ET N°706, SITUÉS RUE DES SAUSSAIES, AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR ET MADAME BOUKRIT – Délibération ajoutée en séance.
11. QUESTIONS ORALES.
- 12.COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

20201218DEL01 : FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.

RAPPORTEUR : MADAME VALÉRIE LENORMAND.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, **20 voix pour, 9 voix contre** (*Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Frédérique MAHER, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabete*

RAMOS DUARTE LESSERTEUR), **3 abstentions** (Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Mélody SENAT, Monsieur Jonas MAURY),

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2021 les crédits d'investissement ci-après :

- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 293 484.02 €
 - Frais d'études nécessaires à certains travaux (aménagement d'un point relais en centre-ville, réaménagement du cœur de Ville, Maison de la petite enfance, centre technique municipal...),
 - Renouvellement des antivirus des logiciels.
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 1 498 248.40 €
 - Aménagement d'une place de marché aux Châtellaines,
 - Aménagement d'aires de jeux et d'aires sportives,
 - Aménagement de la pile de l'ancien Pont,
 - Mise en lumière du pont,
 - Réalisation de travaux de voirie,
 - Aménagement de la mare de l'Hautil,
 - Passerelle Rive gauche,
 - Acquisition de véhicules pour les services municipaux,
 - Acquisition de matériel technique,
 - Acquisition de matériel espaces verts (tondeuse autonome, tracteur...),
 - Sécurisation des bâtiments communaux,
 - Acquisition de matériel informatique.

-**S'ENGAGE** à voter au budget 2021 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

20201218DEL02 : FINANCES – AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.

RAPPORTEUR : MADAME VALÉRIE LENORMAND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité des suffrages exprimés, 31 voix pour, 1 abstention** (Monsieur Hassan AHSSAKOU),

-**VERSE** un acompte au Centre Communal d'Action Sociale équivalent au quart de la subvention accordée en 2020, soit 75 000,00 €,

-**S'ENGAGE** à voter au budget 2021 – au minima – la somme correspondante.

20201218DEL03 : FINANCES – VERSEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES RECETTES DE LA FÊTE DU FLAN 2020.

RAPPORTEUR : MADAME VALÉRIE LENORMAND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité des suffrages exprimés, 31 voix pour, 1 abstention** (Monsieur Hassan AHSSAKOU),

-**DÉCIDE** de verser les recettes de la Fête du Flan 2020, soit 3 250 €, au Centre Communal d'Action Sociale de Triel-sur-Seine,

- DIT que la dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la ville 2020,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à ce versement.
-

20201218DEL04 : RESSOURCES HUMAINES – POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

RAPPORTEUR : MADAME VALÉRIE LENORMAND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité des suffrages exprimés, 31 voix pour, 1 abstention** (*Monsieur Hassan AHSSAKOU*),

- ADOPTÉ les modalités du RIFSEEP pour les filières et cadres d'emplois concernés,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre,
 - INSCRIT les crédits correspondants au chapitre 012 du budget communal.
-

Départ de Monsieur Hakan KARACIGER, qui donne pouvoir à Madame Valérie LENORMAND.

20201218DEL05 : RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PRÉVENTION.

RAPPORTEUR : MADAME VALÉRIE LENORMAND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, telle qu'annexée,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,
 - INSCRIT les crédits correspondants au budget communal.
-

20201218DEL 06 : URBANISME – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES RÉSERVOIRS ET DE L'ASSIETTE FONCIÈRE CORRESPONDANTE, SITUÉS RUE DES RÉSERVOIRS ET CHEMIN DES PICARDES, A LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR PHILIPPE DA RIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- AUTORISE le transfert de propriété, à titre gratuit, à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, des réservoirs et de l'assiette foncière correspondant aux parcelles cadastrées section AM n°466 (644m²) située rue des Réservoirs, section A n° 445 (3892m²) et section A n°185 (118m²) situées chemin des Picardes, d'une superficie totale de 4654m².
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous documents permettant de concrétiser ce transfert.

-**PRÉCISE** que l'ensemble des frais afférents à ce transfert, dont notamment les droits, frais, taxes et coûts de rédaction de l'acte, est mis à la charge de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

20201218DEL07 : COMMERCE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OCTROI D'UNE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DÉTAIL.

RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES GAILLARD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-**ÉMET** un avis favorable à l'octroi d'une dérogation à la fermeture dominicale des commerces de détail (vente de denrées alimentaires) pour l'année 2021.

-**PRÉCISE** que dans le cadre de la demande établie par la société Auchan, cette dérogation s'entend pour les dimanches suivants :

- 2 mai 2021,
 - 15 août 2021,
 - 19 décembre 2021,
 - 26 décembre 2021.
-

20201218DEL08 : INTERCOMMUNALITÉ – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY) POUR L'ANNÉE 2019.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-**PREND ACTE** de la présentation en séance du rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

20201218DEL09 : URBANISME – CESSIION A TITRE ONÉREUX DES BIENS IMMOBILIERS CADASTRÉS SECTION AN N°705 ET N°706, SITUÉS RUE DES SAUSSAIES, AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR ET MADAME BOUKRIT.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés, 25 voix pour, 1 voix contre** (*Monsieur Cyrille ARZEL*), **5 abstentions** (*Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Frédérique MAHER, Madame Anne LAPORTE*),

-**DÉCIDE** de céder à Madame et Monsieur BOUKRIT les parcelles communales, cadastrée section AN n°705 et 706, d'une contenance de 336 m², située rue des Saussaies.

-**DÉCIDE** que les conditions de cession seront les suivantes :

- Paiement d'une somme totale de quinze mille euros (15000.00 €),
- Réalisation de la promesse de vente par acte authentique qui devra avoir lieu au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique constatant le caractère définitif de la vente,

○Prise en charge des frais de notaire et de géomètre liés à cette cession par l'acquéreur.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente qui s'en suivra, à entreprendre toutes les démarches administratives en vue de la cession des parcelles AN n°705 et 706 aux conditions susvisées et à signer tout acte à intervenir.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

QUESTIONS ORALES.

La séance est levée à 15h40.

Fait à Triel-sur-Seine, le 18 décembre 2020.

Affiché le : 21 DEC. 2020

Le Maire,
Cédric AOUN

